[illegible] contiennent des composés toxiques, [illegible] ouvrier mettre en [illegible] le terrible poison. N'ayant pas à sa disposition un laboratoire et les connaissances spéciales pour analyser les [illegible] qu'on lui donne à travailler, [illegible] M. l'inspecteur du travail de Roubaix a sévi rigoureusement contre MM. les entrepreneurs qui ne se sont pas encore soumis à la loi. Elle déclare, en outre, qu'un seul entrepreneur de peinture s'est soumis à la loi. Elle décide également que si satisfaction ne lui est pas accordée par M. l'inspecteur du travail, elle portera le différend devant M. le Ministre du Travail.

» Pour la Chambre syndicale et par ordre :

« La Commission. »

LE REPOS HEBDOMADAIRE. — Une enquête est ouverte sur la demande de dérogation présentée par M. Pierre Dutilleul, confections, 209, rue du Collège.

APRÈS UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Sous ce titre nous avons signalé samedi matin le transfert à l'Hôtel-Dieu, d'un ouvrier rattacheur M. Victor Perche, âgé de 36 ans, qui avait été la veille, au soir, en proie à une agitation nerveuse extrême, et dont l'état avait inspiré, à ce moment, les plus vives inquiétudes.

Le malheureux marié et sans enfants, qui demeurait rue de Jemmapes, cour Vromant 1, avait été le samedi soir, 20 avril, victime d'un accident, peu grave en lui-même, à la filature de MM. Alfred Motte frères et Porisse, rue des Longues-Haies. L'ouvrier, au cours de son travail, avait heurté du coude droit un métier voisin et s'était fait une contusion pour laquelle M. le docteur Vanlaer lui prescrivit dix jours de repos. Mais la meurtrissure dégénéra en phlegmon, et après trois jours de traitement, le médecin fit entrer le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Pourtant les soins qui lui furent prodigués calmèrent dès le lendemain matin la crise nerveuse et tout danger immédiat parut écarté. Mais cette amélioration ne fut que momentanée. Le bras du blessé enfla démesurément, et les jours suivants bien qu'ayant repris connaissance, le malheureux manifesta un grand état de faiblesse et eut de fréquents accès de délire. Sa situation ayant encore empiré mercredi, il a succombé vers sept heures du soir.

QUINZE KILOS SUR LA TÊTE. — Une ménagère, Mme Fidéline Vanneste, âgée de 40 ans, passait, hier matin, vers dix heures, le long des Halles Centrales, reçut sur la tête un rouleau de fils électriques d'un poids de 15 kilos environ, qui venaient de s'échapper des mains d'ouvriers de la Compagnie du gaz, occupés sur les Halles.

Mme Vanneste, fut blessée au cuir chevelu, elle a reçu les premiers soins à la pharmacie de M. Dubois, Grande-Rue, puis elle a pu regagner son domicile, rue Archimède, 69. Les blessures sont superficielles.

APRÈS UNE SÉPARATION. — M. Lâché, commissaire de police du 1er arrondissement s'est occupé, hier, d'un différend survenu dans un faux ménage demeurant rue de France 70. Une plainte lui avait été adressée par la femme contre son ami J.-B. Delberghe, 40 ans, rattacheur, qu'elle accusait d'avoir, en son absence, enlevé et vendu le mobilier garnissant la maison. Le reproche était fondé, mais l'inculpé, ayant consenti à rendre à son amie la plus grande partie des objets dérobés, a été laissé en liberté. Néanmoins un procès-verbal lui a été dressé pour vol.

LOCATION DE SERVICES DE TABLES. — La maison Hoffman-Dupont, rue Saint-Georges, se recommande à l'occasion des premières communions, pour sa location de services de tables. Matériel des plus complets, et choix d'articles du meilleur goût.

VACCINATIONS ET REVACCINATIONS GRATUITES. — La première séance de révision aura lieu aujourd'hui jeudi, de 4 heures à 5 heures du soir, à l'ancienne école de Musique, place Notre-Dame.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes, sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération vaccinale.

PIANOS, le plus grand choix, les meilleurs prix, Maison SCRÉPEL, 13 bis, Grande-Rue.

L'IVRESSE. — L'ouvrier tisserand Edouard Vancoillie, qui avait été arrêté, mardi après-midi, à l'estaminet de M. Edouard Smesster, rue de Lannoy, 56, pour n'avoir pas voulu payer le montant des consommations et des aliments qu'il avait pris, a été entendu mercredi matin par M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement. Il a déclaré au magistrat ne se souvenir de rien mettant ce qui s'est passé sur le compte de l'ivresse. Comme il a consenti à régler sa dette, il a été laissé en liberté, mais un procès-verbal a été rédigé à sa charge pour ivresse.

— Un journalier, Léopold Deblanc, âgé de 35 ans, demeurant rue Saint-Jean, 167, s'est rendu mardi soir vers dix heures, cour Boucau, rue des Longues-Haies. Sans rime ni raison il a injurié l'un des habitants, M. Emile Duchêne. Il a ensuite jeté plusieurs chopes dans les fenêtres de la maison. Pour mettre fin à cette scène l'on dut requérir les agents de police Palanchier et Beugnies, de service au poste de 3e arrondissement. Léopold Deblanc était en état d'ébriété, il a été écroué au violon. Mercredi matin il a été interrogé par M. Squivée, commissaire de police, qui l'a laissé en liberté, mais une contravention pour ivresse, tapage nocturne et jet de corps dur sur la propriété d'autrui a été rédigé à sa charge.

PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 16 AVRIL, (*Journal Officiel* du 16), est enregistrée la *Victoria* de Berlin, pour l'exploitation en France de l'assurance sur la vie. Agent : M. Jean Mulaton à Hem (Nord). bureaux : 98, rue de la Gare, Rx. 25074

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Meillassoux frères, M. Albert Malfait, âgé de 21 ans, chineur, rue Blanqui, s'est blessé à la main gauche en nettoyant sa machine. Quinze jours de repos. Docteur Godefroy. — Un tisserand de M. François Ferlié et Cie fabricant, M. Oscar Leplat, 28 ans, rue des Sept Ponts cour Wattel, s'est fait des contusions au genou gauche en tombant sur la bascule de son métier. Vingt jours de repos. Docteur Delattre. — A la filature de M. Etienne Motte et Cie un rattacheur M. Constantin Deblaere, 27 ans, rue Loridan, à Hem a été blessé à la main droite par le guide mèche de son métier. Vingt jours de repos. Docteur Bernard. — Un tailleur de pierres de M. Victor Bayart entrepreneur M. Victor Vourbier, 27 ans, rue de Turenne, à la Madeleine, s'est fait des contusions dans la région lombaire en tombant. Vingt jours de repos. Docteur Tonnel. — Au peignage de Beaurepaire un trieur de M. Delphin Tillies, 23 ans, rue de Tournai à Lys, a été blessé au pied gauche par suite de la chute d'une trappe. Quinze jours de repos. Docteur Wartel. — Au peignage de M. Alfred Motte et Cie un batteur de chaudières M. Astier Perret, 39 ans, rue de la Limite cour Ladsons, s'est fait une plaie à la main gauche en nettoyant une chaudière. Vingt jours de repos. Docteur Debuchy.

UN NOUVEAU TRAITEMENT. — Chaque jour voit diminuer le nombre de maladies jadis réputées incurables. Les affections ainsi catalogées et les plus communes sont les maladies du coeur, l'albuminurie, l'artério-sclérose, etc. Les personnes qui en souffraient ne conservaient qu'un vague espoir de soulagement. Le traitement généralement usité avait pour base le lait, et, sans en médire, son efficacité était toute relative, procurant peut-être un léger soulagement. La guérison de ces maladies, par les soins du Dr Noblet, 49, rue Sainte-Anne, à Paris, est bien différente. Dès les premier jours, l'état général du malade est amélioré, le sommeil redevient normal, la respiration régulière. Le Dr Noblet a fait paraître sur ce traitement une brochure très intéressante qu'il enverra gratuitement à toute personne qui la lui demandera à son domicile personnel, 49, rue Sainte-Anne, PARIS. — Consultations, lundi, mercredi, vrendredi, de 2 heures à 5 heures. 26068d

ENTERREMENT DU MERCREDI 1er MAI. — M. Henri Béghin, 9 h. 1/2, église Saint-Jean-Baptiste, à Baisieux.

CROIX

CHEZ LES « ALPINS ». — Dimanche prochain, 5 mai, la société de gymnastique les « Alpins », assistera, en l'église Notre-Dame, à Roubaix, à la solennité de la fête de Jeanne-d'Arc et au panégyrique de l'héroïne par M. l'abbé Bataille, pro-doyen.

Les « Alpins » auront leur nouvel uniforme pour le dimanche de la Trinité. Cet uniforme qui fera très bel effet, se composera de la culotte bouffante de cycliste avec bandes molletières, du béret et de la vareuse-dolman avec col rabattu et les initiales A. C. (Alpins de Croix), le tout en serge bleu foncé.

GABEREL et LORSIGNOL
BÉTON DE CIMENT ARMÉ
CROIX-ROUBAIX (NORD) 18516

WASQUEHAL

UN ENFANT PERDU. — Mardi soir, vers six heures, M. Louis Verrier, cordonnier, place de la Mairie, remarquait en face de chez lui, un jeune enfant de trois à quatre ans qui pleurait à chaudes larmes. M. Verrier sortit, interrogea l'enfant et voyant qu'il était tout mouillé et transi de froid, le fit entrer chez lui pour le réchauffer. Interrogé à nouveau, l'enfant déclara dans son babillage qu'il se nommait Gustave Vandenbusche et qu'il était venu à Wasquehal par le canal. Ce furent à toutes les explications que M. Verrier put obtenir, aussi fut-il persuadé qu'il avait affaire à un enfant perdu. M. Verrier alla aussitôt déclarer la chose à la Mairie. On téléphona à Croix et à Roubaix et comme à 7 heures, aucune nouvelle concernant l'enfant n'était arrivée, M. Lejeune-Mullez, maire, résolut de le prendre chez lui et de lui donner un gîte pour la nuit. Sur ces entrefaites, M. Verrier apprenait de M. Jean Corbé, son gendre, qu'il y avait à Croix une famille répondant au nom de l'enfant. M. Corbé se rendit aussitôt à Croix et apprit que M. Vandenbusche, demeurant rue Mirabeau, cherchait son enfant depuis quatre heures : c'était le père du bambin. Aussi, vers huit heures et demie, parents, amis, voisins, une douzaine environ, arrivèrent-ils à Wasquehal, heureux d'avoir retrouvé l'enfant ; quelques-uns même pleuraient de joie.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un bûcheron, M. Narcisse Verdrow, qui élaguait les arbres du « Château Rouge », s'est blessé à la main gauche par un coup de ferment. Le docteur Liénard lui a fait plusieurs points de suture et un pansement.

M. Briffaut, ouvrier de M. Dhalluin, entrepreneur à Lille, était occupé aux travaux de la Filature du Nord. Monté sur une échelle, il perdit pied et tomba d'une hauteur de trois mètres. Relevé sans connaissance, il reçut les soins du docteur Liénard qui constata plusieurs plaies contuses de la face et de l'oreille droite.

LANNOY

LYS

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. le contrôleur se rendra à la Mairie de cette commune, le 10 mai, à neuf heures du matin, afin de constater les changements à opérer relativement à la confection des rôles de 1908. Il sera aidé dans cette besogne par M. le Maire, les répartiteurs et le percepteur.

Il révisera l'assiette des contributions personnelles mobilières, des portes et fenêtres, des biens de main-morte, des prestations et procédera à la constatation des propriétés non bâties devenues imposables ou ayant cessé de l'être, des constructions et des démolitions totales ou partielles. Il recueillera, en outre, les renseignements concernant la contribution des patentes.

WATTRELOS

Mort de Sœur Sainte Marie-Lucie

Directrice de l'Ecole libre de l'Enfant Jésus

Sœur Sainte-Marie-Lucie, religieuse de l'ordre des filles de l'Enfant-Jésus, supérieure de l'Ecole primaire libre de la rue Pierre-Catteau, depuis 1871, soit trente-six ans, est morte mercredi à trois heures du matin, à l'âge de quatre-vingt ans.

Les qualités caractéristiques qui la faisaient aimer et respecter de ses entourage religieux, des enfants et des familles, étaient une extrême bonté, un dévouement sans bornes et surtout l'absolue régularité des moindres actes de sa vie religieuse. Ces vertus éminentes eurent sur l'œuvre que dirigeait sœur Sainte-Marie-Lucie, la plus heureuse influence, et l'Ecole de l'Enfant Jésus est citée, à juste titre, comme une maison d'éducation modèle.

Les funérailles de Sœur Sainte Marie-Lucie seront célébrées samedi à neuf heures et demie, en l'église paroissiale de Saint-Maclou. Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation ; les sœurs de l'Enfant Jésus nous ont prié d'en informer le public.

ACTES GRAVES DE MALVEILLANCE DANS UN BATIMENT EN CONSTRUCTION. — Des dégâts ont été commis la nuit dernière, dans une maison en construction du Plouys : des ouvrages en maçonnerie ont été détruits, un pilastre abattu, une charpente démolie. On suppose que le méfait est une conséquence du conflit survenu dernièrement entre M. Duquesnoy-Castel et ses manœuvres de maçon. M. Duquesnoy a porté plainte entre les mains de M. Buchart, commissaire de police, et des mesures rigoureuses sont prises pour empêcher le retour de semblables faits, qui seraient condamnés par les tribunaux avec la plus grande sévérité.

On sait que toute personne surprenant un malfaiteur et le faisant déférer à la justice, a droit à une prime de la part de la ville. L'administration municipale de Wattrelos nous prie d'ajouter que le nom ne sera pas divulgué, et que l'importance de la prime peut être proportionnée à la gravité du méfait.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine Henri Deschamps, située au Sartel, un journalier, Léon Versquel, [illegible] Wattrelos, s'est fait une plaie au pouce droit qui a déterminé un phlegmon grave du phlegmon. Quinze jours de repos.

TOURCOING

Grève et Poésie

Il ne s'agit point, comme on pourrait croire, du monologue fameux qui readit M. François Coppée célèbre dans les endroits où l'on récite des vers. Il ne s'agit pas de la Grève des Forgerons que tout le monde a récité, ou entendu réciter, au moins une fois dans sa vie :

Mon histoire, Messieurs les juges, sera brève...

On sait le reste. Mais il ne s'agit pas d'une grève de forgerons. Il est bel et bien question de la grande actualité du jour « la grève générale des Tramways de Roubaix-Tourcoing » et, au surplus le poète qui en parle n'est pas encore académicien. Peut-être même ne le sera-t-il jamais. C'est un modeste concitoyen qui ne fait pas, pensons-nous, profession d'hommes de lettres, mais qui sans doute se contente de rimer à ses heures des fantaisies et d'aimables piécettes. Cet auteur est si modeste qu'il se cache sous un pseudonyme.

Quoiqu'il en soit, sa poésie qu'il nous adresse mérite d'être publiée pour son tour humoristique et sa bonne tenue littéraire. Certes la juste prosodie aurait à y reprendre et il y a peut être aussi quelques mots qui, même ironiques, sont peu aimables pour les braves gens que sont les cochers de fiacre. Mais les cochers entendent la plaisanterie et ne se formaliseront pas pour si peu, ni les grévistes de la Compagnie du reste. Il faut laisser rire ceux qui ont l'humeur joyeuse et rire avec eux. C'est une façon de considérer la vie.

Le morceau envisage comme il est bien heureux pour les cochers Tourquennois que le service des tramways ait cessé dans la ville, aussi bien qu'entre Roubaix et Tourcoing. Depuis la fin de l'Exposition, il paraît, s'il faut en croire l'auteur, que les affaires chômaient un peu. Voici le poème. Il s'intitule « Ballade des pauvres cochers sans clients ». Il est dédié « aux grévistes des tramways ». La joie des uns est motivée par la décision des autres.

I.

Sur la grand'place de Tourcoing
L'œil morne et la moustache basse
Attendant un client lointain
Tous les cochers font la grimace.
— Près des fiacres en décadence
Et des vieux chevaux somnolents.
Ils fument leur pipe en silence
Les pauvres cochers sans clients.

II.

Et c'est toujours la même chose
Depuis le matin jusqu'au soir
Ils attendent la bouche close
Ils attendent... mais sans rien voir
— Aussi ne soyons pas féroces,
S'ils se montrent trop exigeants
Et laissons le soin d'être rosses
Aux pauvres cochers sans clients.

III.

A quoi pensez-vous pauvres bêtes?
(Je parle des chevaux — s'entend)
Que ruminez-vous dans vos têtes
Songez-vous aux neiges d'antan?
— Les tramways se sont mis en grève
Pourvu que ça dure longtemps
La grève pour vous, c'est le rêve,
O pauvres cochers sans clients !

Envoi

Beau prince, ne fait pas ta poire
Ecoute leurs vœux suppliants
Et que ta main donne un pourboire
Aux pauvres cochers sans clients.

PIERRE DE MOULTVAULX.

Et voilà comment il y a, en Tourcoing, des émules de Franc Nohain et de Raoul Ponchon. Ce n'est déjà pas si mal, savez-vous !

LA CHAPELLE DE LA MARLIÈRE

A propos du mois de mai. — Un sanctuaire de la Vierge très vénéré.

Le mois de mai qui est l'époque poétique des verdures nouvelles, des aubépines en fleurs, des autels de la Vierge enguirlandés et des prières du soir dans les sanctuaires consacrés à Marie n'est nulle part plus en honneur que dans notre région. La Marlière, en particulier, est un lieu de fréquents pèlerinages et, depuis les âges lointains, des groupes nombreux de fidèles y viennent, chaque année, vénérer une antique image et accomplir les devoirs d'une dévotion qui ne se dément pas, en dépit des événements qui passent et du temps qui efface beaucoup de choses. Ces pieuses [illegible] traversé les siècles [illegible] tent et glorifient dans la tradition l'histoire du culte rendu à la Vierge.

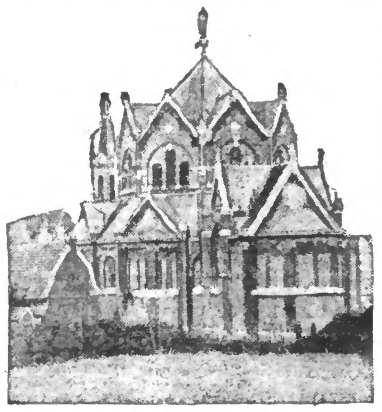

LA CHAPELLE DE LA MARLIÈRE

La Révolution si funeste à toutes les manifestations populaires et publiques de la foi ne parvint pas à ralentir le mouvement de nos catholiques populations.

Aujourd'hui comme hier et comme autrefois, chaque Angelus du matin et de midi et chaque Salve du soir qui sonne, amène vers la chapelle hommes, femmes et enfants qui unissent, dans un bel acte de ferveur impressionnante et de confiance sereine, toutes les classes de la société.

La chapelle actuelle de La Marlière est de construction récente. Il fut décidé, lors d'un des plus grandioses pèlerinages dont on se souvienne, le 24 mai 1873, que Tourcoing devait mieux à la Vierge qu'il revèrait qu'un pauvre et vieux bâtiment où les fidèles ne pouvaient trouver place. Les plans du nouvel édifice furent confiés à un architecte tourquennois, M. Maillard. Celui-ci, plutôt qu'à des satisfactions de créateur ou à des plaisirs esthétiques obéit à des préoccupations diverses en proposant la rotonde de style byzantine qui ne laisse pas que d'étonner sous notre ciel nuancé du Nord. M. Maillard voulut conserver l'ancienne chapelle, celle qui est édifiée, dit-on, sur l'emplacement où fut, au temps jadis, trouvée la statue miraculeuse de la Madone.

Mi. Maillard voulut surtout, en adoptant la forme octogonale qu'on plaçât au pourtour de la chapelle de nombreux autels. Ainsi les prêtres qui amènent des villages voisins et même de la Belgique des associations et des Confréries peuvent, sans retard, célébrer la messe. D'autre part, dans un espace relativement restreint, la circulation est rendue de la sorte plus facile.

Cette chapelle fut élevée en partie, grâce aux souscriptions généreuses des habitants de Roubaix-Tourcoing. Elle dépend, dans les services du culte, de l'église Saint-Joseph de la Croix-Rouge et M. l'abbé Tison en est le chapelain.

UN VOL AU COMPTOIR

Le bicycliste et l'homme à l'omelette

Mercredi après-midi, vers une heure et demie, un cycliste, M. Théophile Decruynaerte, 29 ans, à Lauwe (Belgique), entrait à l'estaminet tenu par Mme Alice Vandenabeele, femme Huyghe, rue de Gand, 326. Après avoir cadenassé sa bécane, M. Decrynaert entra et commanda une consommation qu'il régla.

Quelques instants plus tard, un garçon brasseur, M. Jules B..., rue Colbert, entrait de même et commanda une omelette qui Mme Huyghe confectionna.

Pendant que la cabaretière se rendait à la cuisine, M. Decruynaert partit. Lorsque quelques minutes plus tard, Mme Huyghe revint dans la salle de l'estaminet, elle constata que le tiroir de son comptoir était ouvert. Une boîte en métal contenant une somme de dix-sept francs qui s'y trouvait avait disparu.

Comme deux hommes seulement étaient entré chez elle, la cabaretière s'écria : « C'est un de vous deux qui m'a volé ! »

Jules F... se défendit et sortant de sa poche une pièce de deux francs, il la jeta sur la table et disparut sans attendre que Mme Huyghe lui rendit la monnaie.

Mme Huyghe-Vandenabeel a porté plainte chez M. Niéderst, commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

M. Decruynaert ayant eu connaissance du vol revint chez Mme Huyghe pour se disculper. Quant à Jules F... il n'a pas reparu. Il sera interrogé par le commissaire chargé d'établir quel est le coupable.

L'ACCIDENT DE LA RUE DES CARLIERS

Mort de la victime

Nos lecteurs se souviennent de l'accident qui s'est produit le jeudi 25, à huit heures du matin, chez M. Destombes-Grau, filateur de laine, rue des Carliers. Un ouvrier mécanicien, M. Jules Alleweireldt, 58 ans, rue des Piats, en travaillant aux chaudières avait été brûlé par un jet de vapeur. Après avoir été pansé par M. le docteur Vienne, l'infortuné ouvrier avait été transporté à l'hôpital. Son état s'était d'abord sensiblement amélioré, et mardi soir M. le docteur Catteau conservait l'espoir de sauver le blessé.

Mais dans la nuit de mardi à mercredi, la fièvre a gagné le malheureux chauffeur ; malgré les soins qui lui furent prodigués, Alleweireldt, rendait le dernier soupir mercredi matin à six heures.

Le défunt laisse une veuve et sept enfants dont le plus jeune est né le jour de l'accident.

RÉUNION DE COMMISSION. — La commission de la Voirie, se réunira aujourd'hui à quatre heures du soir, sous la présidence de M. Cordier, adjoint au maire. A l'ordre du jour : Chemins vicinaux, emploi des crédits en 1907 ; propositions budgétaires pour 1908 ; trottoirs, communication de l'administration ; boulevard Industriel, compte-rendu des opérations ; questions diverses.

UNE CONFÉRENCE. — A la réunion de la jeunesse catholique du groupe du Sacré-Cœur, rue du Rhin, mardi prochain 7 mai, à 8 heures et demie, M. l'abbé Chantry, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, fera une conférence sur la situation vraie du catholicisme en France ; ses causes ; y a-t-il espérance de voir un changement ?

CONFÉRENCE SOCIALISTE. — Mercredi soir, à sept heures et demie, a eu lieu à l'estaminet Vantieghem, rue Carnot, une conférence socialiste. MM. Renard, secrétaire général du textile à Lille, Bonduel et Saint-Venant, devaient parler. Seul M. Renard a pris la parole. M. Flament est nommé président ; MM. Pierpont, et Deflo, sont nommés assesseurs.

M. Renard a fait l'historique de la fête ouvrière du 1er mai. Il s'est plaint de ce que des circonstances économiques peu favorables aient empêché les ouvriers de Tourcoing de donner à cette fête la solennité convenable.

M. Renard a traité ensuite de l'utilité des syndicats en démontrant particulièrement la puissance des syndicats anglais. Il a conseillé en outre aux ouvriers de faire de la politique, de ne négliger, contre la classe capitaliste, aucun moyen légal de combat.

En fin de séance, l'ordre du jour suivant, a été voté à main levée par les auditeurs présents :

« Les camarades réunis le 1er mai 1907, salle Noël Vantreghem, après avoir entendu le camarade Renard exposer la doctrine syndicale et l'utilité pour les travailleurs de se syndiquer dans les syndicats fédérés et confédérés, déclarent approuver cette doctrine et s'engagent à en faire inscrire dans lesdits syndicats et à faire le plus de propagande possible près de leurs camarades d'atelier pour qu'ils s'y inscrivent également.

» Blâment énergiquement le gouvernement de réacteurs sociaux qui sous l'étiquette radicale veut, non seulement empêcher les fonctionnaires de se syndiquer mais supprimer la liberté de pensée.

» Blâment également tous les législateurs qui approuvent en cette circonstance le gouvernement qui croit qu'en arrêtant les principaux membres de la C. G. T., il aura raison des travailleurs qui veulent s'unir en syndicats pour défendre leurs droits.

» Blâment en particulier le député de Tourcoing, qui conseille aux ouvriers de ne pas entrer dans les syndicats rouges.

Se séparent aux cris de : Vive l'organisation ouvrière Vive l'émancipation intégrale des travailleurs. »

EXTRADITION. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis, mercredi après-midi, à leurs collègues de Mouscron, après accomplissement des formalités d'usage, trois extradés : Alexandre-Joseph Debaere, 30 ans, employé au chemin de fer, né à Seraing-sur-Meuse, venant de Lille, réclamé pour vols par le parquet de Charleroi ; Emile Buyens, 21 ans, né à Grammont, sortant de la prison de la Roquette, réclamé par le parquet de Bruxelles pour vol et escroqueries ; Théodore Vanhove, 17 ans, mineur, né à Gand, réclamé par le parquet de cette ville pour meurtre et violences, sortant de la prison de Lille.

L'IVRESSE. — Ont été écroués au violon municipal et gratifiés d'un procès-verbal pour ivresse, Jules P..., 26 ans, journalier, rue d'Isly, 13 ; Jules L..., dégorgeur, rue de l'Amiral-Courbet, 70 ; Jules B..., 31 ans, menuisier, rue de Melbourne, 68 ; Joseph D..., 40 ans, tailleur, rue de Roubaix, 101 ; Juste D..., 37 ans, journalier, rue de la Croix-Rouge, cour Bourgois.

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing. 748

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez M. Jules Delmotte, rue de la Tossée, 174, un grattteur, M. Jean Boussemart, 17 ans, rue Archimède, 69, à Roubaix, a été contusionné à la main droite par une courroie. Docteur Desrousseaux, 12 jours. — Aux établissements François Masurel frères, aux Francs, un teinturier, Henri Grouset, 32 ans, à Bondues, en tombant s'est contusionné au bras droit. Docteur Duramel, 15 jours. — M. Emile Lartillier, 20 ans, rue Dourdin, 114, à Hellemmes-lez-Lille, chaudronnier en fer chez M. Crépelle-Fontaine, constructeur, rue de Nantes, a été brûlé à la paupière supérieure gauche par un éclat de fer. Docteur Delecouillerie, 10 jours. — Chez MM. Mathon et Dubrulle, boulevard Gambetta, un monteur de chaînes, M. Adolphe Vinois, 34 ans, rue Nadaud, 30, à Roubaix, a été blessé. Docteur Vanlaer, 12 jours.

LA MAISON CAILLION, 23, rue du Vieil-Abreuvoir, se recommande pour les cadeaux de noces : service de nickel complet de premier choix, dans un joli écrin, à des prix défiant toute concurrence ; argenterie, coutellerie fine — jolies fantaisies en cuivre repoussé, métal blanc — ou argent. 26082d

LILLE

LA ROUGEOLE AU 6e CHASSEURS. — Une épidémie de rougeole s'étant déclarée au 6e chasseurs (garnison de Lille), et onze malades se trouvant actuellement en traitement à l'hôpital militaire, on annonce que, sur un avis de M. le directeur du service de santé militaire, ce régiment ne partira pas pour Sissonne, le 6 mai. Les tirs que ce détachement devait effectuer seront retardés ou n'auront peut-être pas lieu. Le détachement d'Iesdin partira à Sissonne à la date fixée.

LE MUSÉE HOUILLER. — Le musée houiller créé à la Faculté des sciences de l'Université, par le Conseil municipal de Lille, sous les auspices des Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, et avec le concours de la Chambre des houillères des deux départements, sera inauguré le dimanche 6 mai, à deux heures et demie.

A partir du jour de l'inauguration, le musée houiller sera ouvert au public, ainsi que le musée Gosselet (rue de Bruxelles, 21), les dimanches et jeudis.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 1er mai

Présidence de M. Sée, vice-président

La fraude du café. — Jeanne Messens, femme Desmet, 43 ans, ménagère, demeurant à Roubaix, rue Magenta, est poursuivie par l'administration des douanes pour deux faits de fraude de café, dans les conditions que voici. Dans la soirée du 16 février dernier, vers 6 h. 1/2, des douaniers en civil étaient postés dans la rue de Beaurewaert, en face de l'épicerie de M. César Bonte, pour y exercer une surveillance, en raison de leurs soupçons. Tout à coup, dit le procès-verbal, ils aperçurent la femme Desmet qui arrivait, en suivant le milieu de la rue ; elle obliqua, comme pour entrer à l'épicerie Bonte, mais, sur un geste que lui fit du bras gauche Mme Bonte, elle reprit le milieu de la chaussée et continua sa route. Fouillée par les douaniers, la femme Desmet fut trouvée nantie de 7 livres de café vert. Elle avoua aux préposés que, le lundi précédent 11 février, elle avait déjà fraudé la même quantité de café.

Le Tribunal estime que ce simple aveu ne peut constituer une preuve à la charge de la prévenue, et dès lors, il ne retient pas ce fait contre elle. Il la condamne, pour la fraude du 16 février, à 6 jours de prison et à 500 fr. d'amende. Ajoutons que M. César Bonte et sa femme avaient été un moment impliqués dans les poursuites comme intéressés au délit de contrebande, mais une ordonnance de non-lieu est intervenue en leur faveur.

En correction. — Frédéric Devlieger, 15 ans, ouvrier, teinturier, rue de Babylone, à Roubaix, fait opposition à un jugement qui l'a envoyé en correction jusqu'à 21 ans pour fraude. Le 10 février, vers dix heures du matin, il avait été surpris par le garde-champêtre de Mouvaux, dans la rue Jeanne-d'Arc, avec des paquets d'allumettes belges qu'il offrait en vente dans les maisons. Le Tribunal a maintenu l'envoi en correction déjà prononcé.

A propos d'une usine. — M. Carnaille, directeur d'usine au service de M. René Lorthiois, industriel à Tourcoing, avait été poursuivi et condamné par le Tribunal de simple police pour infraction aux lois sur les établissements dangereux et insalubres. Il s'agissait d'une fabrique d'acide stéarique que M. Carnaille avait ouverte à Mouvaux, sans s'être muni de l'autorisation préfectorale. M. Carnaille avait été condamné à une très minime amende, mais le juge avait en outre ordonné la fermeture de l'établissement. Appel a été interjeté : le Tribunal confirme la peine d'amende, mais supprime la fermeture de l'usine ; en effet, l'autorisation préfectorale a été obtenue dans l'intervalle et tout est en règle.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX — N° 92

L'OFFICIER BLEU

PAR GEORGES PRADEL

DEUXIEME PARTIE

DÉSESPÉRANTS SOUVENIRS

Les larmes, tout comme le Seigneur dont elle se prétendait l'humble servante, n'avaient pas le don de l'émouvoir.

— C'est mademoiselle, fit-elle à mi-voix.

Puis, se reprenant :

— C'est le 24. Elle est très énervée aujourd'hui, à cause de l'orage.

Au même moment, un cri effroyable déchira l'espace.

Un hurlement de douleur, suivi de hoquets étouffés, de râles prolongés et horribles.

— C'est le 23 ! c'est encore le 23, — murmura Catiche, — l'orage aussi le met hors de lui.

Et feuilletant aussitôt sa petite Bible, elle murmura, arrivée à l'endroit cherché :

Seigneur ! Votre droite est terrible !

Il était évident que le Bon Dieu de Mlle Catiche ignorait absolument la pitié.

Les hurlements finirent par s'éteindre, à bout de forces et d'haleine, et tout retomba dans un morne silence contrastant de façon étrange avec les ruisseaux et les bosquets du « Tombeau des familles ».

Alors, la voix jeune et fraîche reprit :

Femmes pleuraient,
Enfants criaient,
Chiens hurlaient,
Autour de la croix de pierre;
Femmes pleuraient,
Enfants criaient,
Chiens hurlaient....
Et les oiseaux chantaient.

Les larmes que Mme Cazérès répandait, remuée jusqu'au fond de son être par cette mélodie désespérée, lui causaient un bien immense.

Il lui semblait que tout se détendait en elle, qu'elle entrait en un repos alangui au lieu de l'énervement cruel auquel, depuis si longtemps, elle était en proie.

La voix était cependant d'une désespérante tristesse. Et pourquoi un soudain espoir naissait-il à présent dans le cœur de la pauvre mère

Elle n'aurait su le dire. Mais, sans qu'elle le voulût, une sympathie violente s'emparait d'elle pour cette pauvre folle qui souffrait, tout à côté, et exprimait sa douleur dans ce chant d'une désolante tristesse.

Peu à peu, un calme bienfaisant et réparateur permit à Mme Cazérès de s'endormir.

Elle s'allongea, la tête renversée sur les oreillers et bientôt la régularité de la respiration apprit à Catiche que la pauvre dame confiée à ses soins allait, pendant une longue période de temps oublier complètement ses souffrances.

Alors elle sortit sur la pointe du pied, non sans feuilleter son petit livre et murmurer deux ou trois versets dans lesquels le Dieu de colère engageait le pécheur endurci à revenir à une prompte résipiscence.

Mme Cazérès dormit longtemps.

Aussi bien, le gai soleil filtrait à larges rayons à travers les grillages et les rideaux de sa chambre.

Elle sonna, et Catiche, la figure aussi revêche, aussi dure, apparut sur le seuil.

Il se trouva que Mme Cazérès avait faim.

Pour la première fois, depuis bien des jours, un aliment quelconque ne lui inspirait pas de dégoût.

Catiche lui apporta des rôties et du thé.

En même temps, elle assaisonna ce modeste repas d'une maxime prononcée à mi-voix :

— L'homme ne vit pas seulement de pain mais de toute parole venant de la bouche du Seigneur.

Elle revint pour enlever la desserte, et se plaçant devant Mme Cazérès :

— Mademoiselle, — je veux dire le numéro 24, qi habite le même pavillon que madame, fait demander à madame s'il lui est désagréable qu'elle chante.

— Pas le moins du monde, répliqua la baronne quoique la voix de cette pauvre enfant soit profondément triste. Elle me rappelle, je ne sais pourquoi, la voix d'une fille adorée, de ma bien-aimée fille.

Et elle ajouta, tandis que ces mots s'échappaient de ses lèvres tremblantes :

— Une fille bien-aimée que j'ai perdue.

Nulle émotion ne gagna, cette fois encore l'austère Catiche.

— Vous devez vous trouver bien heureuse, — dit-elle, de sa voix lourde et monotone, — que le Seigneur ait daigné rappeler de bonne heure à lui votre fille, pour l'arracher à ce lieu de perdition et de désespoir !

Mme Cazérès n'avait point sur la religion les mêmes idées que la sévère Catiche.

Elle pensait que la terre n'est point un lieu de perdition, que nous n'y venons pas de notre plein gré, et que nous avons droit d'y vivre avec nos affections, nos bonheurs.

Mais se rendant compte de l'inébranlable puritanisme de sa gardienne, elle n'essaya point de discuter avec celle-ci.

Bientôt, Mme Harper fit irruption dans la chambre.

Elle venait voir sa malade, sa chère petite maman.

Etait-ce la suppression du traitement au bromure, ainsi que celle des piqûres de morphine ? Toujours est-il que Mme Cazérès allait incontestablement mieux.

Bébé, nous voulons dire M. Harper le constata lui-même.

Il prescrivit un œuf, un blanc de volaille.

— Et si nous sommes sages, conclut-il, — nous doublerons la dose.

Il se disposait à aller visiter la jeune folle qui partageait le pavillon de la baronne :

Mme Harper devint cramoisie :

— Bébé ! — cria-t-elle d'une voix acide, tandis que ces gros yeux riboulaient avec fureur, — je vous défends, vous entendez bien, je vous défends absolument de monter chez le 24 et de lui rendre visite sans que tout se passe en présence de Catiche. Catiche, suivez le directeur.

« Je vous connais. Vous êtes capable de toutes les infamies. C'est du soufre, du salpêtre qui coulent dans vos veines. Je vous connais ».

Harper ne put donc monter auprès de la pauvre folle qu'en compagnie de la puritaine chargée de le surveiller.

Mais à peine fut-il arrivé à l'étage supérieur que la pensionnaire se mit à crier d'une voix perçante :

— Je ne veux pas vous voir. Allez-vous-en ! Partez ! Au feu ! au feu !

Et d'autres incohérences.

Harper s'empressa de descendre.

A celle-là, nul besoin de bromure ni de morphine pour la réduire non